

Travaux du colloque international bilingue

LES CHANGEMENTS DE LA NOTION DE FAMILLE ET LEUR INFLUENCE SUR L'ORDRE SUCCESSORAL LEGAL

Bucarest, Auditorium Pallady, 19-20 avril 2013

Cet événement scientifique fait partie du projet de recherche PN-II-ID-PCE-2011-3-0249, no. 174/2011 (sous la direction de M. le Professeur Mircea Dan Bob) abrité par l'Université de Cluj-Napoca : il a eu pour but de proposer une confrontation de ses résultats avec l'expérience pratique et théorique en Roumanie et à l'étranger. Les présentations ont été données en français et en roumain (avec traduction simultanée) par des enseignants et des praticiens du droit roumains et étrangers (en ordre alphabétique) :

- **Flavius Baias, Cristina Nicolescu**, Université de Bucarest, *Corelații între regulile specifice regimurilor matrimoniale și cele succesoriale în codul civil român*
- **Pierre Becqué**, Conseil supérieur du Notariat français, *L'évolution de la notion de famille et ses conséquences en matière successorale en droit français*
- **Mircea Dan Bob**, UBB Cluj-Napoca, *Qu'est-ce qu'on peut faire pour contenter le conjoint survivant ?*
- **Veronica Dobozi**, avocat Stoica & asociații, *Metodele moderne de procreere și influența lor asupra codului civil*
- **Doina Dunca**, UNNPR, *Acte menite a asigura confortul patrimonial al familiei*
- **Emese Florian**, UBB Cluj-Napoca, *Erezi și erezii juridice*
- **Michel Grimaldi**, Université Paris II, *L'ordre public successoral*

- **Brigitte Lefebvre**, Université de Montréal, ***Le conjoint survivant: créancier, héritier ou étranger à la succession en droit québécois?***
- **Alina Oprea**, UBB Cluj-Napoca, ***La filiation en droit international privé roumain – difficultés et solutions possibles***
- **Veaceslav Pînzari**, avocat, Université de Bălți, Moldavie, ***Familie și rezerva succesorală în Republica Molodva, la zece ani după intrarea în vigoare a codului civil***
- **Jean-Louis Renchon**, UCL și Université de Saint-Louis (Bruxelles), ***Quelle vision de la famille en droit belge des successions ?***
- **Paul Vasilescu**, UBB Cluj-Napoca, ***Le poisson mort au vivier: la séparation entre époux***

Il a été organisé en collaboration avec le groupe roumain de l'Association « Henri Capitant » des amis de la culture juridique française, avec l'Union nationale des notaires publics de Roumanie et a bénéficié de l'appui logistique offert par Infonot Systems SARL.

Le colloque a été prioritairement adressé aux praticiens du droit intéressés par l'impact du nouveau code civil roumain et sa capacité à apporter une réponse aux problèmes concrets de la famille et de la société roumaine. Des spécialistes français, québécois et belges ont été invités à présenter des conférences, compte tenu de la parenté entre les systèmes juridiques de ces trois nations et les sources d'inspiration des textes entrés en vigueur le 1^{er} octobre 2011. L'invité moldave a partagé son expérience sur un code partiellement inspiré par le code québécois et qui fête maintenant ses dix ans de fonctionnement.